



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2018

AUTORISATION DU DÉPÔT D'UN MÉMOIRE DANS LE CADRE DES AUDIENCES PUBLIQUES (BAPE) POUR LA CONSTRUCTION D'UN TERMINAL D'APPROVISIONNEMENT DE CARBURANT AÉROPORTUAIRE DE LA CORPORATION INTERNATIONALE D'AVITAILLEMENT DE MONTRÉAL (CIAM) À MONTRÉAL-EST

201802-033

4.5

Considérant que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a tenu une première séance en janvier dernier pour la construction d'un terminal d'approvisionnement de carburant aéroportuaire sur le territoire de la Ville de Montréal-Est.

Considérant que la ville de Montréal-Est a la possibilité de déposer un mémoire afin de démontrer certaines exigences en lien avec la construction du nouveau terminal projeté sur un terrain fédéral (Port de Montréal) qui n'est point assujetti aux règlements de zonage de la Ville de Montréal-Est;

Considérant qu'un avis d'intention a été transmis au BAPE afin de respecter les modalités de dépôt de mémoire;

Considérant que ce mémoire, sans aller à l'encontre du projet, permettra de soumettre certains critères et exigences souhaités en lien avec les règlements de zonage en vigueur sur le territoire de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De déposer le mémoire préparé par la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire dans le cadre du processus des audiences de consultations publiques tenues par le BAPE pour la construction d'un terminal d'approvisionnement de carburant aéroportuaire sur le territoire de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié vrai extrait :

Le greffier,

Roch Sergerie, avocat